

Résumé infirmier minimum

Doc	a038002
Date de publication	18/07/1987
Origine	NR
	Secret professionnel
Thèmes	Enregistrement médical
	Statistiques
	Actes infirmiers

Un conseil provincial sollicite l'avis du Conseil national au sujet du résumé infirmier minimum.

En complément du résumé clinique minimum, le résumé clinique infirmier, semble avoir comme but principal d'évaluer le travail infirmier et de donner ainsi des informations complémentaires sur le niveau de "performance de l'hôpital". Il est uniquement destiné à l'administration des hôpitaux et sert notamment à contrôler les actes techniques.

Le Conseil national estime que son avis du 16 mai dernier relatif au résumé clinique minimum doit également s'appliquer au résumé infirmier minimum.(1)

Réponse du Conseil national:

L'avis du Conseil national du 16 mai 1987 relatif au résumé clinique minimum doit également s'appliquer au résumé infirmier minimum.

(1) Bulletin du Conseil national n° 37 (sept. 1987) p.27 : Avis des conseils provinciaux.